



Non restitution bien suite à une location

Par **Clemish**, le **26/08/2014** à **20:52**

Bonjour, rnrnJ'ai loué un échafaudage par le biais d'internet à une entreprise. J'ai réalisé un contrat de location. rnrnComme garantie j'ai demandé une copie du kbis de l'entreprise ainsi qu'un chèque de caution de 1500 euros; ce cheque n'est pas au nom de l'entreprise. J'ai également relevé la plaque d'immatriculation du véhicule ayant emporté le matériel. rnrnN'arrivant à contacter le bailleur par téléphone et par mail, je me suis décidé à me déplacer aux adresses du bail de location et à l'adresse du chèque. Ce déplacement m'a apporté comme réponses que l'entreprise n'est plus domiciliée à cette adresse et que le domicile du chèque ne doit plus être d'actualité. rnrnMe sentant victime d'une escroquerie et d'un vol j'ai décidé, ce jour, d'encaisser le chèque de caution. Je pense fortement que celui-ci va être rejeté car sans provision. rnrnPouvez-vous me dire les démarches à suivre après ce rejet bancaire? rnrnA quel moment aller porter plainte? rnrnUne assurance habitation couvre-t-elle ce sinistre de vol? rnrnDois je effectuer des démarches supplémentaires? rnrnrnrnMerci d'avance pour vos réponses.